



Retrogradation de poste ou licenciement

Par **iris01**, le **22/01/2011** à **09:09**

Bonjour, rn je travaille dans cette entreprise depuis 10 ans rn j'ai eu un 1er contrat de travail à 50% comme aide soignante rn 3 ans plus tard de retour de conge de maternité. Mon employeur me propose un temps plein dans l'entreprise mais 60% aide soignante 40% assistante pour les services à domicile J'accepte rn 3 ans plus tard ils me proposent d'être responsable de secteur à la place d'assistante j'ai signé un contrat de 40% aide soignante et 60% responsable de secteur (je suis en formation régulièrement pour ce nouveau métier) rn maintenant, Ma chef considère que j'ai des difficultés à tenir ce poste donc me propose des rendez-vous pour trouver comment m'aider. Je tiens à signaler que les chiffres sont toujours en progression et les clients et aide à domicile contents de mon travail rn 1er rdv j'ai des objectifs à atteindre rn 2ème rdv les objectifs ne sont pas atteints car j'ai été en maladie 1 mois pour épuisement professionnel et "ma chef me harcèle mais je ne sais pas comment le prouver" rn à la fin du 2ème rdv ils me proposent 2 solutions: rn - soit je me bats pour y arriver mais si je n'y arrive pas ils me licencieront rn - soit il me retrograde à assistante avec un temps de travail inférieur et un salaire inférieur + il m'augmente mon temps de travail aide soignante pour que je sois à 100% rn Suite à chaque entretien, j'ai un compte rendu rn est-ce qu'ils ont le droit? rn cordialement

Par **P.M.**, le **22/01/2011** à **09:48**

Bonjour, rn Il sera toujours temps le moment venu de voir si le licenciement éventuel serait abusif notamment s'il était prononcé par rapport à des objectifs irréalistes ou irréalisables... rn Vous n'êtes pas forcée d'accepter une modification de votre contrat de travail comme on vous le propose maintenant...